

-----Message d'origine-----

De : Turcotte, Martin [mailto:martin.turcotte@tc.gc.ca]

Envoyé : 11 avril 2011 14:08

À : Gélinas, Monique (BAPE)

Cc : Sanschagrin, Mélanie

Objet : Système ADS pour les Éoliennes

Bonjour Mme Gélinas,

Pour faire suite à la demande de ma consœur du groupe environnement et voici le résultat de notre recherche.

Le système de détection d'aéronef (ADS) est le système que Transports Canada se propose d'ajouter à la Norme 621.19 du règlement de l'aviation Canadien. Nous avons vérifié auprès de notre siège social de transports Canada à Ottawa et confirme que le système (ADS) est autorisé et le sera officiellement dans la nouvelle réglementation.

De plus on nous a informé qu' en Ontario un parc d'éolienne est muni de ce type d'installation.

Nous espérons avoir su répondre à votre question si toutefois vous désirez en savoir plus contactez le soussigné.

Merci

Martin Turcotte

|Inspecteur de sécurité de l'aviation Civile/ Civil Aviation safety inspector

514-633-3021 télécopieur / facsimile 514-633-3052 Courriel martin.turcotte@tc.gc.ca

Transports Canada NAD, Montréal (Québec) H4Y 1G7

Québec H4Y 1G7 Gouvernement du Canada | Government of Canada